

Monsieur le Président de la République,

Première organisation de la santé et des solidarités par son ancrage territorial et sa transversalité, l'Uniojss, avec ses adhérents nationaux ici cosignataires, unit et représente les associations et fondations qui accompagnent les personnes vulnérables, qu'il s'agisse de mineurs à protéger, de jeunes enfants, de personnes âgées, malades, en perte d'autonomie, en situation de handicap, placées sous-main de justice ou encore en voie d'exclusion, et cela à tous les âges de la vie.

Nous nous exprimons ainsi au nom, sur tout le territoire, de près de 37 000 établissements et services non lucratifs des champs sanitaires, sociaux, médico-sociaux ou socio-judiciaires ainsi que des structures d'animation du lien social. Au quotidien et dans le cadre d'un fort ancrage territorial, ce sont ainsi plus 1,1 million de salariés et des millions de bénévoles engagés dans nos structures qui agissent auprès des personnes vulnérables.

Accompagner et accueillir dans le respect des droits fondamentaux des personnes nécessitent des salariés reconnus concrètement dans leur exercice professionnel et un réseau associatif, donc non lucratif, qui a les moyens budgétaires réels pour mettre en œuvre les politiques publiques pour le compte de l'État et des départements.

Or, la pénurie des métiers de l'humain est une préoccupation majeure de notre réseau tant les difficultés quotidiennes ne permettent plus, dans bien des cas, d'accueillir et d'accompagner les personnes vulnérables avec le soin et l'attention nécessaires, conformément à nos valeurs.

Une revalorisation de ces métiers - financière, organisationnelle, en termes de qualité de vie au travail et de formation - est à la fois une nécessité et une urgence, comme l'a démontrée la mobilisation nationale de notre secteur, le 28 septembre, dans laquelle notre réseau a été particulièrement engagé.

Par ce courrier, nous souhaitons ensemble vous alerter à la fois sur la situation de nos salariés et sur celle de nos associations pour lesquelles l'augmentation massive des coûts met en péril la continuation de leur activité et risque de ne plus permettre l'accompagnement des plus fragiles.

Alors que la fin de l'année 2022 approche, la revalorisation mensuelle de 183 € pour certains salariés des établissements privés non lucratifs annoncée lors de la Conférence des métiers du 18 février dernier par Jean Castex, alors Premier ministre, cela avec l'approbation de l'Association des départements de France, n'est bien souvent pas parvenue dans les budgets de nos établissements.

De plus, cette revalorisation n'a pas pris en compte certains salariés, notamment non soignants comme les personnels des SIAO et du 115 ou les intervenants socio-judiciaires, ni certains établissements ou services, œuvrant par exemple dans le champ de la prévention. Ces « *Oubliés du Ségur* » remplissent pourtant des fonctions essentielles et la différenciation de ces revalorisations crée des tensions sociales difficilement gérables dans nos établissements.

Par ailleurs, les difficultés de financement de l'avenant 43 de la convention collective de la branche de l'aide à domicile, tant par les départements que les ARS, mettent en péril les services d'aide et de soins, pourtant essentiels pour permettre à chacun de vivre dignement quels que soient son choix et son lieu de vie.

Récemment, Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, a annoncé des dotations complémentaires correspondant au relèvement du point d'indice décidée pour les fonctions publiques. Nous n'avons aucune visibilité sur la manière dont cette mesure sera appliquée par nos différentes autorités de tarification et de contrôle, l'État et les départements.

Et, pour ce qui concerne nos structures elles-mêmes, certaines, en l'attente des dotations annoncées le 18 février, ont même entamé leur trésorerie et se voient aujourd'hui dans des impasses budgétaires. De plus, les établissements et services des solidarités et de la santé sont soumis, comme l'ensemble de nos concitoyens, à une hausse massive des coûts liée à l'inflation, à l'augmentation du prix des matières premières et de l'énergie notamment. De récentes lois comme EGalim nous imposent aussi des évolutions nécessaires, mais sans financements supplémentaires pour y parvenir.

Sans dotations complémentaires rapides des pouvoirs publics, nombre d'établissements et de services non lucratifs, aux fonds propres souvent réduits et, par nature, sans actionnaires qui apporteraient des capitaux nouveaux, vont se trouver en défaut de trésorerie. La fermeture ou la réduction drastique de leur activité auraient des conséquences directes pour les personnes que nous accompagnons et pour leurs aidants.

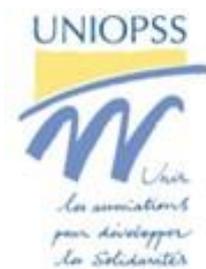
De même, l'Uniopss voit le soutien public de l'État au titre de l'animation de la vie associative largement amputé par rapport à l'année passée.

Nous nous adressons à vous car vous nous sollicitez au niveau national et à l'échelon local pour participer activement aux différentes initiatives liées au Conseil national de la refondation afin de repenser globalement plusieurs politiques publiques. Mais, sans ressources, nos structures, déjà incapables de prévoir le court terme car en risque potentiel de cessation d'activité, ne pourront se projeter dans de nouveaux dispositifs à construire.

En effet, chaque jour, cette situation fragilise nos actions, désorganise les services et épuise les équipes en place. Nous sommes, au quotidien, les interlocuteurs des personnes accueillies et accompagnées ainsi que leurs aidants. Nous portons le poids moral, légal, budgétaire et organisationnel de les accueillir et accompagner dignement, et cela pour le compte de l'État et des départements. C'est aussi de la considération de reconnaître que sans le réseau associatif, il n'y aurait pas ou peu d'action publique dans le secteur des solidarités et de la santé.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions de prendre en compte la réalité de cette situation en incitant à des mesures nous permettant déjà, dans l'immédiat, de poursuivre nos actions.

En étant ensemble à votre disposition pour tout échange que vous jugerez utile, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, à l'assurance de nos salutations les meilleures.



Daniel GOLDBERG
Président



Pascale RIBES
Présidente



Nicolas TRUELLE
Directeur général



Jacques DONZE
Président



Bernard BASSET
Président



Roland DYSLI
Président



Geneviève LAURENT
Présidente



Jean-François DESCLAUX
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Desclaux', written over a horizontal line.



Marielle THUAU
Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Thuau', written over a horizontal line.



Aude MESSEAN
Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Messean', written over a horizontal line.



Antoine SUEUR
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Sueur', written over a horizontal line.



Fédération
des acteurs de
la solidarité

Pascal BRICE
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Brice', written over a horizontal line.

FÉDÉRATION
ADDICTION
Prévenir | Réduire les risques | Soigner

Jean-Michel DELILE
Président

 Fédération
Entraide
Protestante

Isabelle RICHARD
Présidente


Fédération des Centres
sociaux et Socioculturels
de France [FCSF]

Tarik TOUAHRIA
Président

 **FMAH**
Fédération des maisons
d'accueil hospitalières

Philippe FRIGERI
Président

Fédération
santé  **habitat**

Léonard NZITUNGA
Président



Claudette BRIALIX
Présidente



Christophe ROBERT
Délégué général



Raphaël DIAZ
Directeur général



Najat VALLAUD BELKACEM
Présidente



Benoît PERICARD
Président



Alain CHAMPEAUX
Président



Jean-François GUTHMANN – Président



Jacky VAGNONI
Président



Alain VILLEZ
Président



Denis LEGUAY
Président



Véronique DEVISE
Présidente



Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles.

Marie-Reine TILLON
Présidente



Jean-Michel DAVID
Président



Bertrand DECLEMY
Président



Jacques CHARLIN
Président